

Vie intime affective et sexuelle du résident : être référent en établissement

ORGANISATION

Présentiel

MOYENS

Salle équipée et pouvant accueillir le nombre de participants.

Remise à chacun d'une documentation de soutien pédagogique.

DUREE

2 jour(s)

PUBLIC

Professionnels futurs référents VIAS

PRE-REQUIS

Aucun

Une attestation de formation sera envoyée.

FORMATEUR

CONTEXTE

La désignation d'un référent Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS) constitue un levier essentiel pour soutenir les professionnels, favoriser une culture commune, développer des outils adaptés et garantir une prise en compte éthique et sécurisée des besoins des résidents.

Cette formation vise ainsi à permettre aux futurs référents VIAS de clarifier leur rôle, d'acquérir des repères juridiques, éthiques et relationnels, et de disposer d'outils concrets pour accompagner la mise en œuvre d'une dynamique institutionnelle respectueuse des droits, des vulnérabilités et de l'autodétermination des personnes accompagnées.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Identifier le cadre législatif, réglementaire et éthique relatif à la vie intime, affective et sexuelle en établissement médico-social ;
- Comprendre les enjeux liés à l'intimité, à la sexualité, au consentement et à l'autodétermination des personnes accompagnées ;
- Clarifier le positionnement, les missions et les limites d'intervention du référent VIAS ;
- Développer une posture professionnelle favorisant l'écoute, le respect de la parole et la bientraitance ;
- Repérer les situations de vulnérabilité, de violence ou de mise en danger et connaître les conduites à tenir ;
- Soutenir les équipes dans l'évolution des pratiques professionnelles ;
- Participer à l'élaboration d'une démarche institutionnelle intégrant la question de la vie affective et sexuelle dans le projet d'établissement ;
- Construire et animer des actions de sensibilisation ou des espaces d'expression à destination des résidents et/ou des professionnels ;
- Identifier les partenaires et ressources mobilisables sur le territoire (planning familial, IntimAgir, psychologues, sexologues, associations spécialisées, etc.) ;
- Mettre en place des outils pratiques favorisant le respect de l'intimité et des droits des personnes accompagnées.

DESCRIPTION / CONTENU

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

Comprendre les enjeux de la vie affective et sexuelle en ESMS

- Représentations sociales, culturelles et professionnelles autour de la sexualité ;
- Définitions : intimité, affectivité, sexualité, santé sexuelle, consentement ;



- Les besoins affectifs et relationnels des personnes accompagnées ;
- Sexualité, handicap, vieillissement et vulnérabilité ;
- Autodétermination et pouvoir d'agir des résidents ;
- Place des émotions, des relations et de l'attachement dans l'accompagnement.

Cadre juridique, éthique et institutionnel

- Les droits fondamentaux des personnes accompagnées ;
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Circulaire DGCS du 5 juillet 2021 ;
- Recommandations HAS relatives à la vie intime et sexuelle ;
- Notions de responsabilité professionnelle ;
- Secret professionnel et confidentialité ;
- Protection des majeurs vulnérables ;
- Respect du consentement et prévention des abus ;
- Réflexion éthique : articulation entre liberté, protection et sécurité.

Le rôle et les missions du référent VIAS

- Identifier le périmètre d'intervention du référent ;
- Positionnement au sein de l'établissement ;
- Travail en lien avec la direction et les équipes ;
- Fonction ressource auprès des professionnels ;
- Coordination et animation de la démarche institutionnelle ;
- Construction d'outils et de repères communs ;
- Organisation de temps de sensibilisation et d'échanges ;
- Développement d'un réseau partenarial.

Posture professionnelle et accompagnement des situations

- Accueil de la parole des résidents ;
- Écoute active et communication adaptée ;
- Gestion des situations sensibles ou complexes ;
- Accompagnement des relations affectives entre résidents ;
- Consentement, refus et expression des choix ;
- Gestion des comportements sexualisés ;
- Accompagnement des familles et des proches ;
- Analyse de pratiques et étude de cas concrets.

Prévention des violences et protection des personnes

- Repérage des situations de violence, d'emprise ou d'abus ;
- Prévention des violences sexuelles ;
- Signaux d'alerte et procédures internes ;
- Conduites à tenir face à une révélation ;
- Accompagnement des victimes ;
- Travail avec les partenaires extérieurs ;
- Sécurisation des pratiques professionnelles.

Construire une démarche institutionnelle VIAS

- Intégrer la VIAS dans le projet d'établissement ;
- Élaborer des protocoles et outils internes ;
- Créer des espaces favorisant l'intimité ;
- Développer des groupes d'expression et d'éducation à la vie affective et sexuelle ;
- Sensibiliser les équipes pluridisciplinaires ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en place ;
- Construire un plan d'amélioration continue des pratiques.

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Évaluation post-formation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et réglementaires ;
- Études de cas ;
- Analyse de situations professionnelles ;
- Échanges de pratiques ;
- Travaux en sous-groupes ;
- Jeux de rôle et mises en situation ;
- Construction d'outils transférables en établissement ;
- Supports pédagogiques et ressources documentaires remis aux participants.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation au regard des objectifs visés se fera à plusieurs niveaux :

En début de formation :

- Positionnement initial durant le tour de table et l'évaluation réalisée pré-formation

En fin de formation :

- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants : au travers des tours de table et des questionnaires de satisfaction
- Évaluation des acquis : au travers de l'évaluation réalisée post-formation et des mises en situation

Après la formation :

- Suivi à froid (questionnaire dans l'extranet, 3 mois après la formation) pour mesurer le transfert des acquis en situation professionnelle et l'impact sur les pratiques.